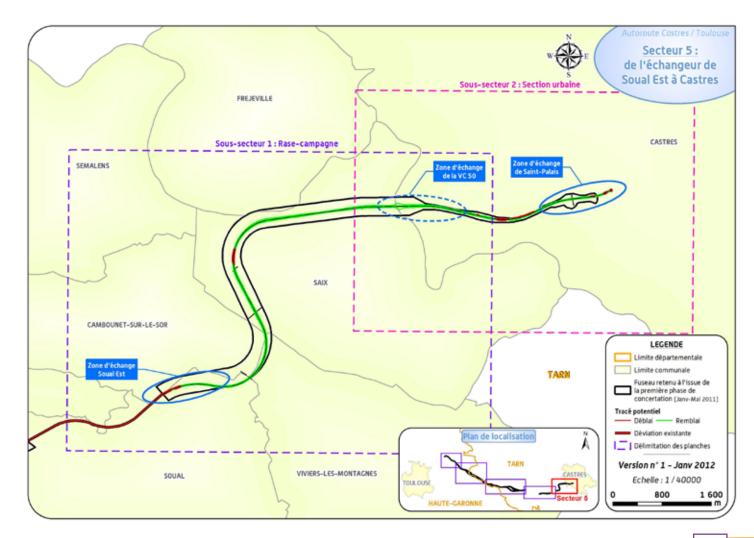
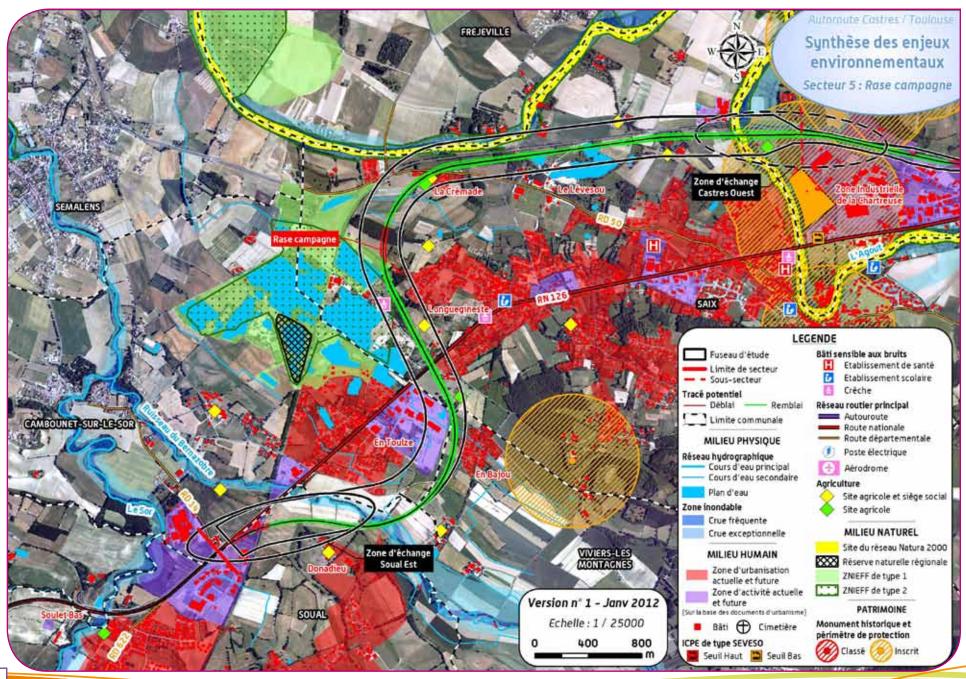
Secteur 5 de Soual à Castres

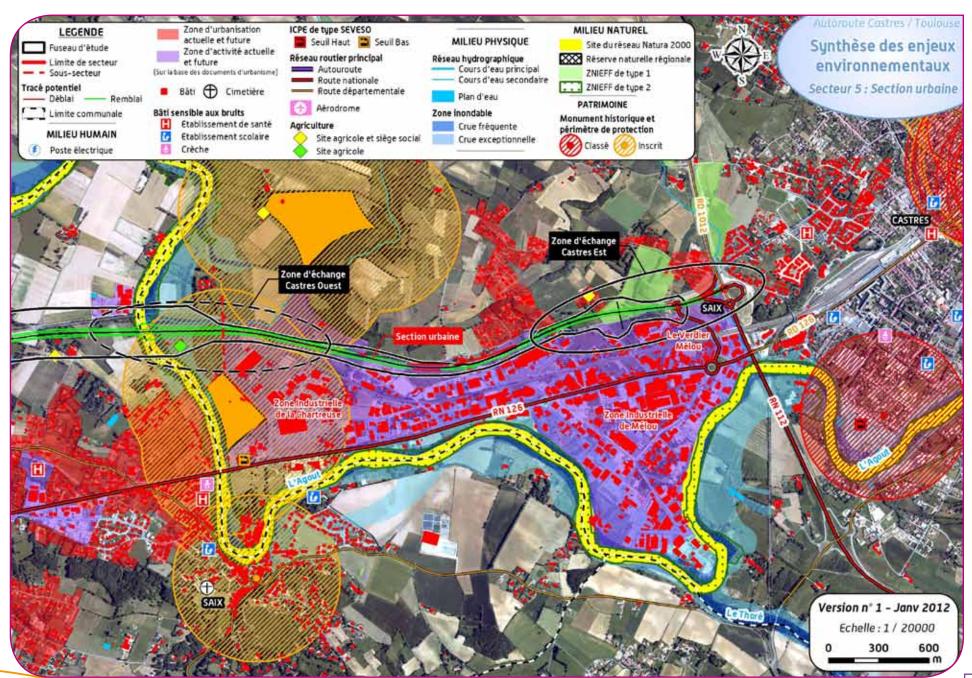
Entre Soual et Castres, le secteur présente un seul tracé dans le fuseau d'étude retenu. Ce tracé se situe en bordure du fuseau d'étude entre les hameaux de Donadieu et de En Bajou, compte tenu du positionnement de la zone d'échange de Soual Est.

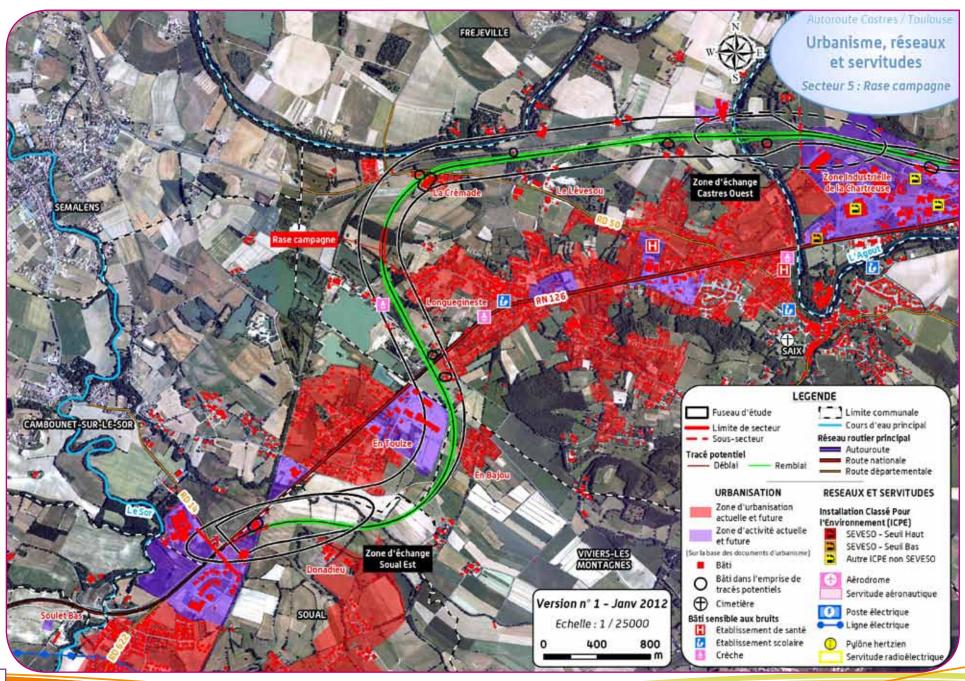
Ce secteur est présenté en deux sous-secteurs sur la partie écologique, de façon à permettre une analyse plus fine de ces enjeux entre la section rase-campagne qui va de la zone d'échange de Soual-Est à l'entrée dans la zone industrielle de la Chartreuse et la section urbaine qui va de la zone industrielle de la Chartreuse à celle du Mélou sur la commune de Castres.

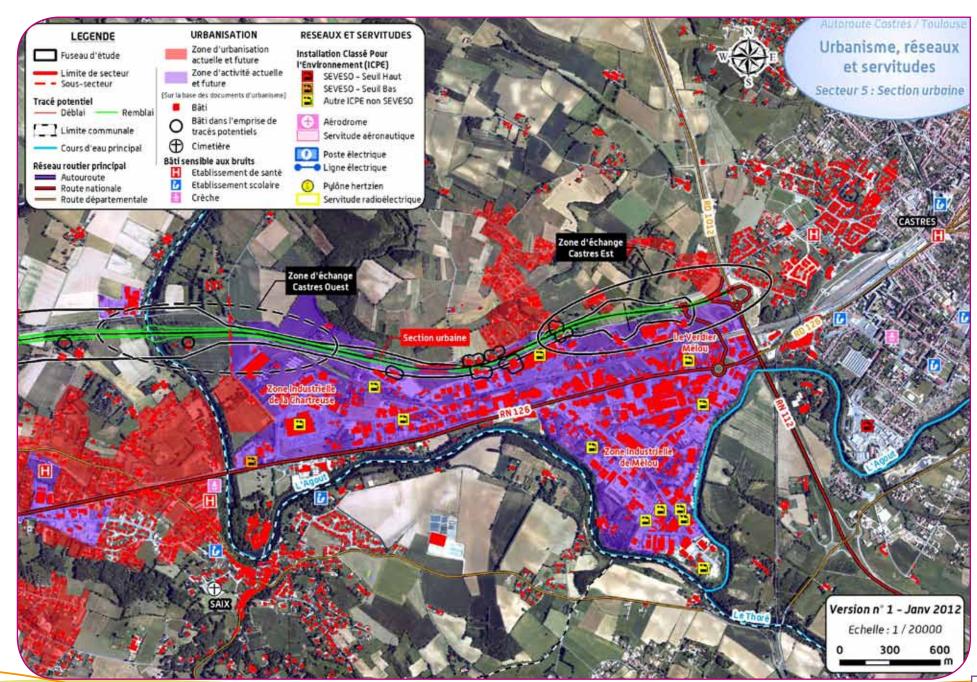
En ce qui concerne les zones d'échange, le dossier présente par thématique les points saillants relatives aux zones de Soual Est, et de Saint-Palais qui ont été retenues par le préfet de Région à l'issu de la concertation sur les échangeurs et l'itinéraire de substitution. Sur ce secteur est également rappelé le positionnement de l'échangeur de la VC 50, qui nécessite des études complémentaires avant d'être ou non retenu.











>> Détail des enjeux

> Urbanisation, cadre de vie, réseaux et servitudes

Description

Sur ce secteur, à dominante agricole, l'urbanisation est plus importante et moins diffuse que sur les autres secteurs d'études.

L'organisation urbaine des communes de Cambounet-sur-le-Sor et de Saïx sont semblables : les zones de bâtis se développent en direction de Castres, le long des axes routiers qui les desservent, principalement la RN 126, les RD 50 et 50b.

Le bourg de Soual a largement investi les espaces autour de la RD 622, RD 621 et de la RN 126. Environ 250 personnes seraient concernées par le dépassement du seuil règlementaire lié au bruit.

Des zones d'activités se sont implantées sur les abords de la RN 126 au niveau des communes de Castres, Soual et Cambounet-sur-le-Sor. Les enjeux principaux sont ainsi liés à l'organisation très structurée du territoire et au maintien du cadre de vie au sein des communes de Cambounet-sur-le-Sor et de Saïx.

Sur la partie rase campagne, un établissement sensiblement est implanté au sein du fuseau de la commune de Saïx, au niveau de la base de loisirs du Dicosa : il s'agit d'une crèche. A noter que plusieurs autres établissements sensibles (crèche, école, hôpital) sont situés hors fuseau (à 600 mètres de distance environ) sur la commune Saïx.

Aucune ICPE n'est située dans le fuseau d'étude sur ce sous secteur.

Sur la partie milieu urbain, les établissements sensibles sont situés à distance du fuseau d'étude, à proximité du centre ville de Castres. On notera l'implantation de 6 ICPE entre le fuseau d'étude et la RN 126; l'une d'entre elles est classée SEVESO seuil bas (au sud de la zone industrielle de la Chartreuse). D'autres ICPE sont relevées notamment dans la zone industrielle du Mélou et dans la périphérie castraise.

En ce qui concerne les zones d'échange, on note la présence de la voie ferrée qui passe par la zone d'échange de la VC 50.

• Conséquences brutes potentielles et mesures de réduction envisageables :

Grâce à sa configuration, le tracé ne traverse pas directement les zones densément peuplées. Toutefois, il reste très proche des bâtis notamment au niveau d'En Bajou, d'En Toulze de Donnadieu, de la Crémade et au niveau du secteur de Longuegineste sur la commune de Saix et à l'entrée de Castres. Au niveau de la base de loisir du Dicosa, le projet passe à moins de 100m de bâtiments accueillant une crèche.

Le tracé franchit la RN 126, la RD 50 ainsi que des routes secondaires à 12 reprises.

26 constructions se trouvent sous l'emprise du tracé ou ses abords immédiats (moins de 25 m) : 12 sur le secteur en « rase campagne » et 14 sur la « section urbaine ».

Le projet passe également à proximité deux ICPE situées au nord de la zone industrielle du Mélou.

A noter que la réalisation de l'infrastructure générera des nuisances lors de la phase travaux : nuisances acoustiques, atmosphériques, coupure provisoire des voiries locales ...

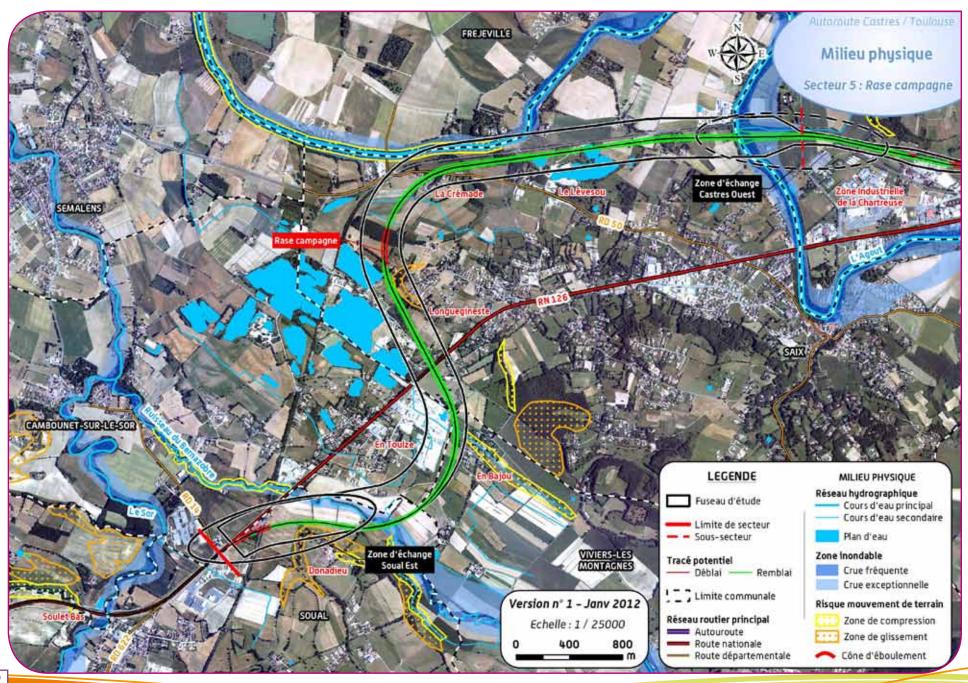
Des aménagements paysagers au niveau de la base de loisir du Dicosa devront être mis en place afin de maintenir un cadre environnant de qualité.

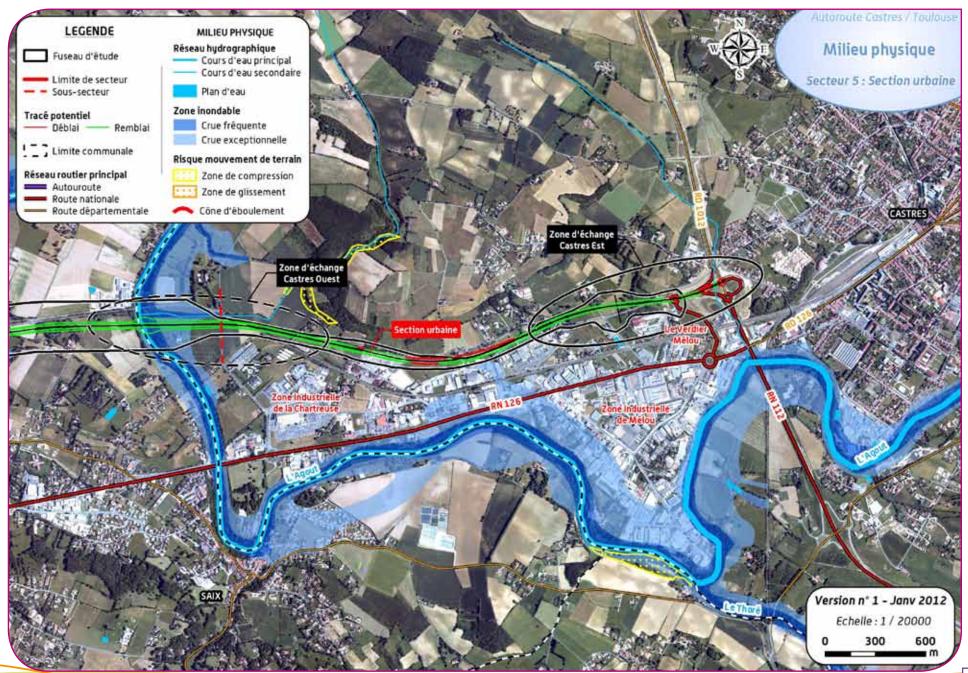
La réalisation du tracé nécessitera l'acquisition d'au moins 26 bâtis ainsi que la réalisation de rétablissements routiers afin de maintenir les dessertes au niveau du territoire : RN 126, RD 50 et certaines voies communales.

Concernant le passage à proximité des ICPE, il sera nécessaire de satisfaire le bon fonctionnement de ces installations : respect d'éventuelles contraintes induites par ces ICPE, maintien du fonctionnement des dessertes, etc.

Dans le cadre de la phase travaux, des mesures spécifiques seront mises en place pour limiter les nuisances (limitation des horaires de chantier, mise en place d'une signalétique). Les échangeurs ne nécessitent pas d'aquisitions supplémentaires de bâtis.

Concernant la qualité de l'air, les seuils réglementaires sont respectés pour tous les polluants sauf les particules PM2.5 (tendance qui se confirme sur toute la région). Les concentrations de polluants au niveau de l'hôpital de jour de Castres, situé à proximité de la RN126, baisseraient du fait de la diminution de trafic sur cet axe au profit de l'autoroute.





> Environnement physique

Description

Ce secteur présente un relief peu marqué. On rencontre deux cours d'eau principaux : le Sor qui traverse la commune de Soual du nord au sud et l'Agoût matérialisant les limites entre les communes de Fréjeville, Castres et de la commune de Saïx. Un important affluent du Sor, le ruisseau du Bernazobre, serpente sur les communes de Cambounet-sur-le-Sor et de Soual. D'un point de vue géologique, les risques de compression et d'instabilité restent très limités sur ce secteur.

Sur le plan hydrologique, le territoire est sujet au risque d'inondation. Les cours du Sor et du Bernazobre, qu'accueillent les communes de Soual et de Cambounet-sur-le-Sor, présentent des zones inondables, entre autres au niveau de leur confluence. C'est aussi le cas de l'Agoût qui traverse les communes de Saïx et de Castres. Des PPRI sont par ailleurs en place sur les communes de Saint-Germain-des-Prés, de Saïx, de Sémalens, Fréjeville et Castres. Ces communes présentent en plus du risque d'inondation lié à l'Agoût et au Sor, des risques de submersion en cas de rupture de barrage (barrages situés en amont au niveau de Laouzas, la Raviège, les Saints-Peyres et Cammazes).

• Conséquences brutes potentielles et mesures de réduction envisageables :

Les principaux impacts sont ici liés aux risques d'inondation inhérents au Sor et à l'Agoût. Le tracé franchit 4 cours d'eau et vient longer au sud-ouest de Castres le ruisseau du Fédial. Ces franchissements peuvent entraîner une modification du fonctionnement hydrologique du sous-bassin versant concerné et éventuellement aggraver les risques d'inondation à l'amont des cours d'eau franchis. Le tracé impactera 2,2 ha du champ

d'expansion de la crue fréquente. A noter que lors de la phase travaux, des risques de pollution peuvent exister, surtout dans le cadre de travaux réalisés à proximité des cours d'eau. Ces risques de pollutions sont encore existants lors de l'exploitation de l'infrastructure : pollution chronique (gaz d'échappement, poussières...), accidents, fuites d'hydrocarbure, traitements saisonniers (opérations de désherbage – produits phytosanitaires- et de déverglaçage –saumure, sel- etc.).

Vis-à-vis des eaux souterraines, les impacts sont principalement liés aux risques de pollution précités.

On note que le tracé passe également à proximité de la base de loisir du Dicosa et qu'il a une emprise sur les plans d'eau du complexe sportif du Lévésou. Le passage en remblais réduit les éventuels risques de drainage de ces plans d'eau, cependant les risques de déversement de polluants (en cas d'accident lors de l'exploitation de l'infrastructure, de réalisation des entretiens saisonniers –produits phytosanitaires pour le désherbage, sel de déverglaçage) restent présents au niveau de ces masses d'eau utilisées pour les activités de loisirs.

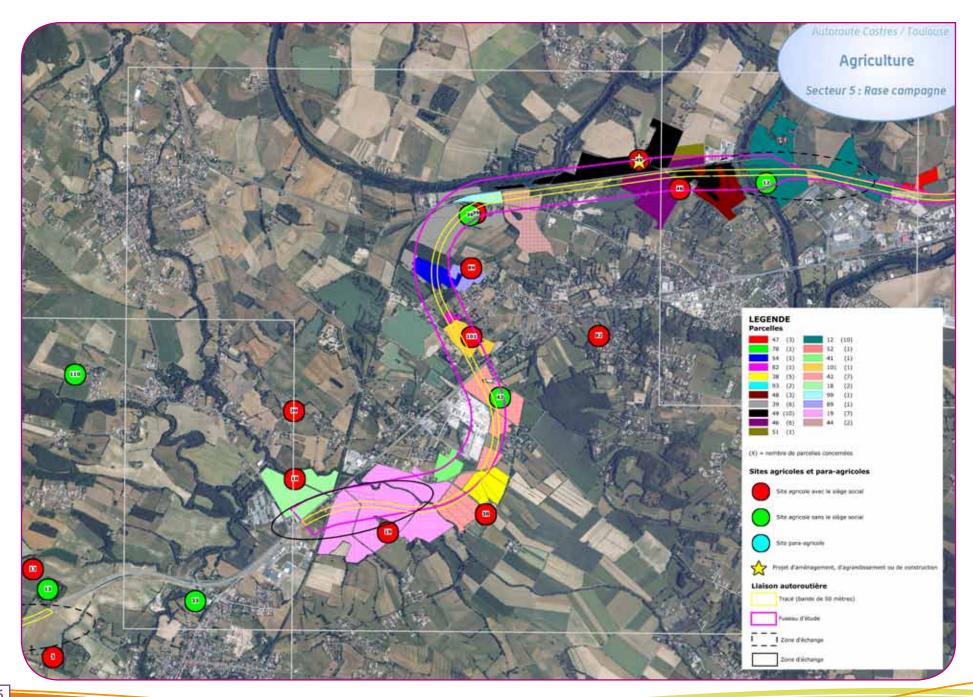
Afin d'éviter ces impacts, il sera nécessaire :

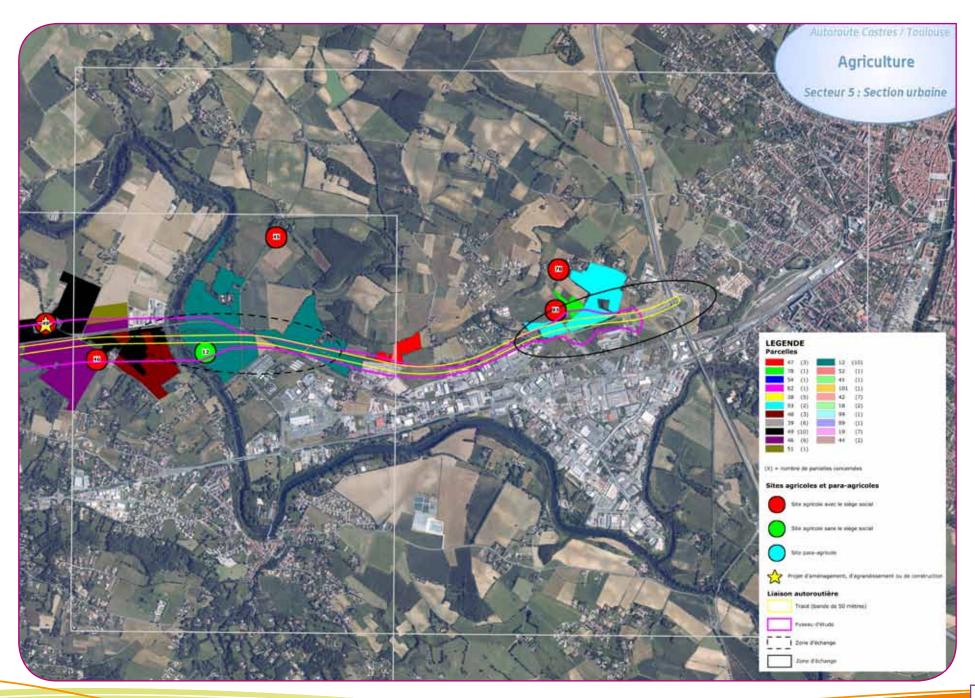
- de réaliser des ouvrages de franchissement dimensionnés pour des crues importantes (centennales);
- de créer des bassins d'écrêtement / de décantation permettant de gérer les écoulements de surfaces (débits contrôlés) et de contenir les éventuelles pollutions ;
- de mettre en place un système de drain permettant de limiter l'abaissement de la nappe souterraine au niveau des zones de déblai.

Des mesures compensatoires pourraient être nécessaires, notamment pour prévenir de la diminution de surface du champ d'expansion de crue.

Des mesures spécifiques seront également prises lors de la phase travaux afin d'éviter les risques de pollutions.

Malgré la mise en place de ces mesures, le projet garde une emprise au niveau des zones inondables (perte de surface au niveau des champs d'expansion de crue) et il est à préciser que les risques d'abaissement de la nappe dans les zones en déblai ne sont pas à exclure.





> Milieu agricole

Description

La section dite « urbaine » entre Castres et Soual est en cours d'acquisition. L'impact agricole le plus important concerne l'exploitation n°93 située au lieu-dit Saint-Palais au droit de l'échangeur. Les parcelles concernées sont en cours d'acquisition.

Concernant la section dite « rase campagne », l'impact le plus important concerne l'exploitation n°19 (élevage) dont l'effet sera amplifié par l'implantation d'un échangeur à l'est de la déviation de Soual.

Le tracé a aussi une emprise importante sur l'exploitation $n^{\circ}12$. Si un échangeur était retenu pour desservir les zones économiques du Mélou et de la Chatreuse par la voie communale $n^{\circ}50$, l'impact foncier serait important pour cette exploitation.

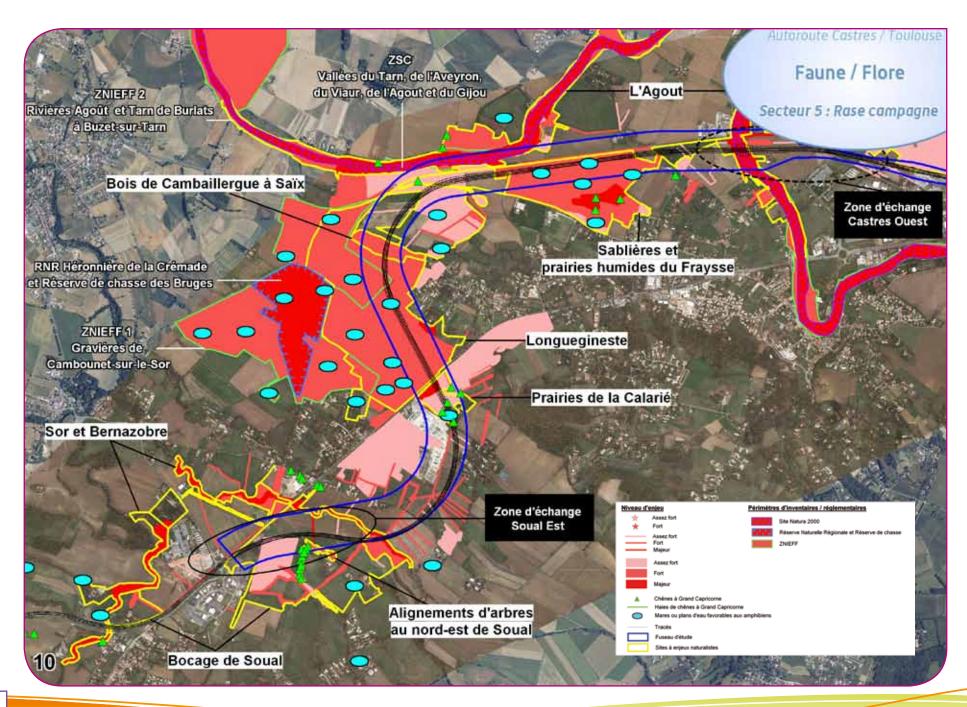
L'impact serait aussi important sur l'exploitation n°101 (centre équestre) dont la situation est intéressante car à proximité de la RN126 et juste en face de la base de loisirs de la Dicosa.

D'autres exploitations sont touchées soit du fait de la déstructuration du parcellaire (exploitation n°42) soit par la présence de bâtiments agricoles dans l'emprise du projet autoroutier (exploitations n°39 et 99).

• Conséquences brutes potentielles et mesures de réduction envisageables :

Les mesures permettant de limiter les conséquences du projet sur l'activité agricole pourraient consister à :

- réorganiser la structure foncière de l'exploitation n°19 (élevage) autour des bâtiments agricoles ou délocaliser l'exploitation (bâtiments et parcelles);
- compenser la déstructuration du parcellaire de l'exploitation n°101 (centre équestre);
- réorganiser ou compenser la déstructuration foncière des exploitations n°12 et 42;
- compenser la perte des bâtiments à vocation agricole utilisés par les exploitations n°39 et 99 :
- compenser la perte de surface agricole par la création d'une réserve foncière et/ou la mise en place d'un aménagement foncier;
- rétablir les voies d'accès aux parcelles et bâtiments agricoles, y compris les chemins de circulation des animaux.



> Faune et flore

• Sous-secteur 1 : rase-campagne

Dans ce secteur, le tracé décrit un «S», le fuseau d'étude retenu ayant cherché à éviter les zones situées à l'ouest de la Héronnière de la Crémade et la réserve de chasse de Bruges, ainsi que la ZNIEFF de type 1 des Gravières de Cambounet sur le Sor, créée en 2011 mais dont le projet de création avait été pris en compte lors du choix du fuseau.

Le secteur est marqué par de grandes cultures intensives, mais aussi une urbanisation diffuse et des zones d'extraction de matériaux. Les enjeux concernent le plus fréquemment des parcelles de prairies de fauche. En revanche, l'impact le plus notable concerne les prairies plus ou moins humides de la Calarié, où sont recensés le Trèfle maritime, protégé et rare en Midi-Pyrénées, mais aussi plusieurs autres plantes remarquables. L'Agoût, l'un des principaux cours d'eau de Midi-Pyrénées, présente un enjeu assez fort. Il abrite des habitats alluviaux, mais parfois dégradés comme certains boisements rivulaires linéaires.

L'Agoût présente également un enjeu très fort pour les libellules, notamment la Cordulie à corps fin et le Gomphe de Graslin, espèces menacées au niveau national et protégées. Ce cours d'eau semble accueillir de belles populations de ces deux espèces. La Cordulie à corps fin a également été observée sur le Bernazobre. Le tracé impacte aussi des habitats d'alimentation du Damier de la Succise, papillon protégé et assez localisé dans la région, sur le site « Sablières et prairies humides du Fraysse ». Deux chênes attaqués par le Grand Capricorne, espèce de coléoptère protégé, sont également situés sur le tracé.

Concernant les amphibiens, les principaux enjeux se situent au niveau des boisements situés au nord de part et d'autre de l'Agoût avec la présence de la Salamandre tachetée et de la Grenouille agile. Sur un linéaire important (plus de 1 km), le projet entraîne la destruction et la fragmentation des habitats de ces espèces.

Concernant les oiseaux, les enjeux concernent le site du « Bois de Cambaillergue à Saix », habitat du Pigeon colombin, rare à très rare en Midi-Pyrénées, et l'Agoût, site de chasse et corridor de déplacement pour de nombreux oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants. Le tracé passe à proximité d'un site de nidification probable de la Chevêche d'Athéna (lieu-dit « En Toulze »), rapace nocturne présentant un enjeu assez fort.

Le secteur abrite plusieurs espèces patrimoniales de mammifères terrestres : le Campagnol amphibie, la Loutre d'Europe, le Putois d'Europe et la Genette commune. Les deux premières fréquentent le Sor, le Bernazobre et l'Agoût. Les habitats de la troisième sont constitués par les zones humides (gravières et fossés) du secteur. Enfin, la Genette utilise essentiellement les milieux boisés et embroussaillés. Le Minioptère de Shreibers, chauves-souris assez rare, inscrite en liste rouge nationale et déterminante au titre de la réactualisation des ZNIEFF, utilise quant à elle les linéaires formés par les cours d'eau et leurs ripisylves pour se déplacer et chasser, mais aussi le complexe de gravières du secteur. Les gravières et les boisements voisins de « Longuegineste » accueillent au moins neuf espèces de chiroptères, dont le Minioptère de Schreibers, le Murin de Bechstein, le Murin d'Alcathoe, la Pipistrelle pygmée, la Noctule commune et la Barbastelle, espèce présentant un enjeu fort à assez fort. L'Agoût, le Sor et le Bernazobre constituent également des sites majeurs pour les chauves-souris, comme importantes voies de déplacements et de chasse. Globalement, tous les points d'eau de l'écocomplexe de gravières de Cambounet-sur-le-Sor et de Saix, et les cours d'eau à proximité sont favorables à la chasse des chauves-souris patrimoniales. Le tracé passe toutefois à proximité immédiate des gravières les moins intéressantes, car très anthropisées.

La forte valeur patrimoniale du secteur est justifiée par la présence de nombreux zonages d'inventaire et de protection sur le secteur. La ZNIEFF « Gravières de Cambounet-sur-le-Sor », a été créée dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF en 2011. Une petite partie de cette ZNIEFF est coupée par le tracé. Cette ZNIEFF, située à l'ouest du tracé, englobe

la réserve naturelle régionale (RNR) de la « Héronnière de la Crémade » et la réserve de chasse des Bruges attenante à la RNR. Cet ensemble de milieux protégés, majoritairement évité par le tracé se situe à un peu moins de 400 m du tracé. Cette zone présente l' intérêt naturaliste le plus élevé du secteur en tant que zone d'accueil et de nidification d'importance régionale pour certains oiseaux d'eaux (hérons notamment). L'Agoût est quant à lui couvert par la ZNIEFF « Rivières Agoût et Tarn de Burlats à Buzet-sur-Tarn » et le site Natura 2000 « ZSC Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agoûtet du Gijou ». L'Agoût, mais aussi le Sor et le Bernazobre, au niveau des tronçons franchis par le tracé revêtent un enjeu majeur d'un point de vue hydroécologique. Ce dernier abrite notamment l'Anguille européenne, espèce rare en très fort déclin, la Bouvière et la Vandoise.

• Conséquences brutes potentielles et mesures de réduction envisageables :

Le principal impact du projet sur ce secteur concerne le franchissement de l'Agoût, du Sor et du Bernazobre, habitats de nombreuses espèces patrimoniales (libellules, Loutre, chauves-souris, ...).

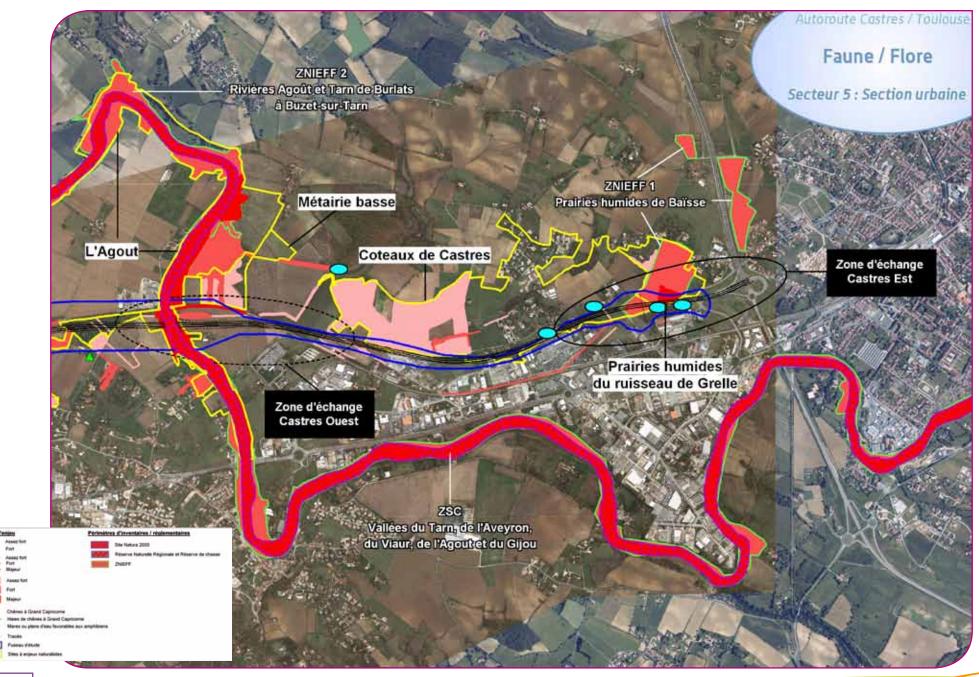
Les mesures au niveau de ces cours d'eau consisteront à limiter les emprises des aménagements et des travaux au strict minimum, et à éviter les ruptures de continuités par les aménagements réalisés (restauration de la fonctionnalité corridors de ces linéaires). Les ouvrages de franchissement sur ces cours d'eau devront être étudiés avec beaucoup de précautions.

Le tracé entraîne la destruction de plusieurs parcelles de prairies de fauche, abritant le Damier de la Succise, ainsi que les prairies de la Calarié, abritant le Trèfle maritime. L'implantation d'une nouvelle infrastructure routière à proximité de ce site est par ailleurs susceptible d'entraîner une altération, voire une disparition des prairies humides par modification des écoulements hydrauliques. Il est donc nécessaire de limiter les emprises du tracé au strict minimum sur ou à proximité des milieux prairiaux.

Le tracé entraîne la destruction de chênes, habitats du Grand Capricorne. Les mesures pour prendre en compte cette espèce seront de limiter les emprises au strict minimum (afin de préserver le maximum d'arbres sur pied) et de couper et déplacer les arbres concernés par la destruction.

Le tracé entraîne la destruction et la fragmentation d'habitats de la Salamandre tachetée et de la Grenouille agile. Les mesures pour prendre en compte cette espèce seront de limiter les emprises au strict minimum et de rétablir des connexions entre les habitats fragmentés par la mise en place de passages inférieurs. Le tracé entraîne la destruction d'une partie du site de nidification du Pigeon colombin (« Bois de Cambaillergue à Saix »). La prise en compte de cette espèce implique de limiter les emprises au strict minimum sur ce site. Le tracé est susceptible d'entraîner la destruction de la Chevêche d'Athéna en phase d'exploitation par collision routière, en passant à proximité de son site de nidification. Il conviendra d'aménager les abords de l'ouvrage pour éviter les collisions routières avec ce rapace nocturne.

Le tracé entraîne la destruction et la fragmentation d'une partie des habitats du Putois d'Europe, de la Genette commune et du Minioptère de Schreibers, notamment sur le site de « Longuegineste ». La prise en compte de ces espèces consiste à limiter les emprises du tracé au strict minimum, de préserver et maintenir les continuités hydrauliques (ouvrages d'art, mises en défens, bassins de traitement des eaux de ruissellement en phase chantier), et de restaurer la fonctionnalité corridors de ces linéaires. Il convient également d'aménager les abords de l'ouvrage pour éviter au maximum les collisions routières.



> Faune et flore

Sous-secteur 2 : section urbaine

NB: L'Agoût a été traité dans le cadre de la section rase-campagne

Sur le secteur, en dehors de l'Agoût, le contexte périurbain castrais laisse peu de place pour des espèces et des habitats remarquables. Les enjeux liés aux habitats naturels et à la flore se situent au niveau des « prairies humides du ruisseau de Grelle ». Ce site présente un enjeu majeur en raison de la présence de prairies humides (habitats rares), et de deux plantes à enjeux assez fort : l'Ophioglosse commun, inscrite sur la liste rouge régionale et déterminante au titre de la réactualisation des ZNIEFF, et l'Orchis à fleurs lâches, peu commune et déterminante au titre de la réactualisation des ZNIEFF. Ce site est couvert par la ZNIEFF « Prairies humides de Baïsse», créée dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF en 2011. Le tracé traverse le site et cette ZNIEFF sur sa partie sud. Seul l'Ophioglosse commun apparaît menacé par le tracé. Il convient par ailleurs d'indiquer la présence d'une station d'Adonis annuel, plante inscrite sur la liste rouge régionale et déterminante au titre de la réactualisation des ZNIEFF, au sud de Camaillergue. Cette station est située à proximité du tracé.

Certaines haies et fossés du secteur constituent par ailleurs des habitats de la Salamandre tachetée, du Putois d'Europe et de la Genette commune.

Le secteur présente un enjeu limité pour la faune aquatique, pour les oiseaux, pour les reptiles et les insectes. Cependant, la présence de la Couleuvre d'Esculape, rare en Midi-Pyrénées, est soupçonnée sur le secteur. Le Damier de la Succise, papillon protégé et déterminant au titre de la réactualisation des ZNIEFF, est également potentiel sur les « prairies humides du ruisseau de Grelle ». Des inventaires sont prévus en 2012 pour déterminer la présence ou non de ces espèces. Ils seront fournis dans le cadre de l'étude d'impact du projet.

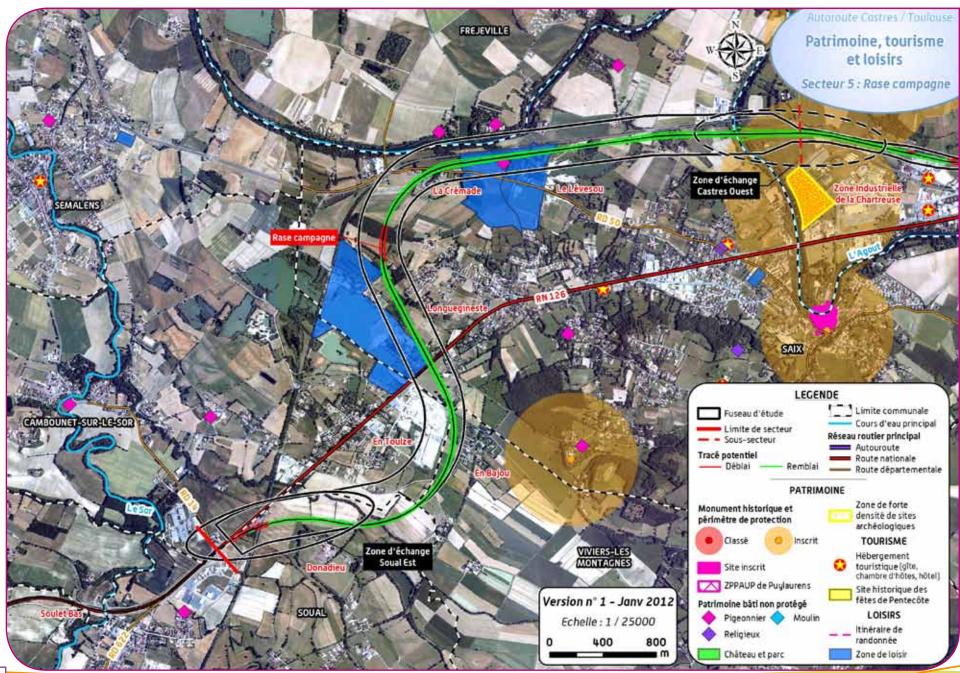
• Conséquences brutes potentielles et mesures de réduction envisageables :

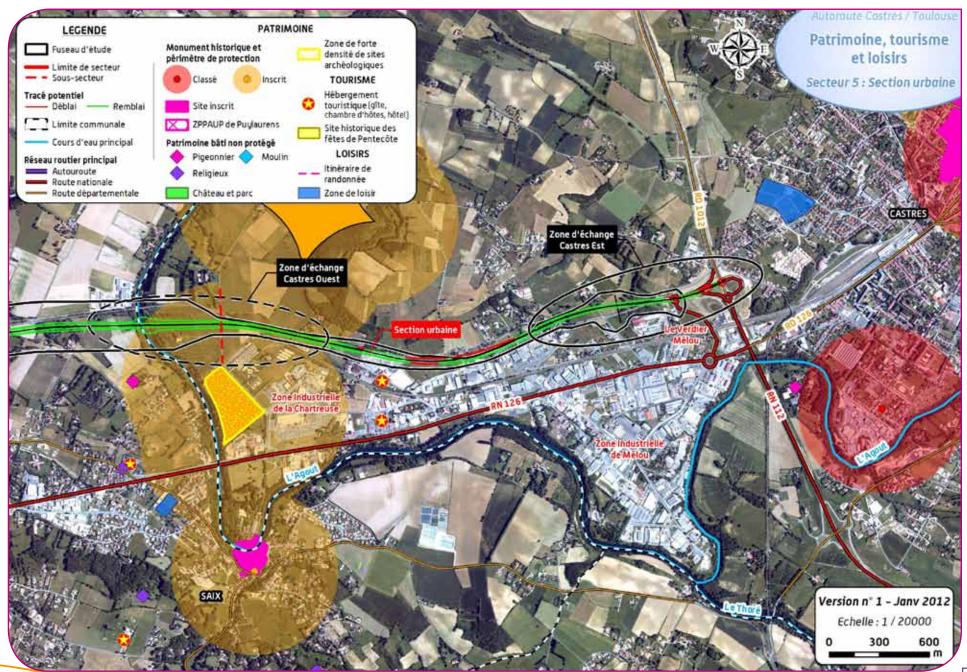
Le principal impact du projet sur ce secteur concerne la destruction du sud des « prairies humides du ruisseau de Grelle » par le positionnement du tracé sur le sud de ces prairies. Les prairies et l'Ophioglosse commun présent sur le tracé seront détruits. L'implantation d'une nouvelle infrastructure routière à proximité de ce site est également susceptible d'entraîner une altération, voire une disparition des zones humides par modification des écoulements hydrauliques. Il est donc nécessaire de limiter les emprises du tracé au strict minimum sur ou à proximité de ce site, ainsi que de préserver le fossé en eau et les continuités hydrauliques qui alimentent ces prairies.

La station d'Adonis annuel est potentiellement menacé par le tracé, vu sa proximité avec le tracé. Il conviendra également de limiter les emprises du tracé au strict minimum à proximité de cette station, ainsi que de la mettre en défens.

Le tracé entraîne la destruction et la fragmentation d'habitats de la Salamandre tachetée, du Putois d'Europe et de la Genette commune. La prise en compte de ces espèces à limiter les emprises du tracé au strict minimum et de préserver et à maintenir les continuités hydrauliques (ouvrages d'art, mises en défens, bassins de traitement des eaux de ruissellement en phase chantier).

En ce qui concerne les zones d'échange, les conséquences potentielles les plus notables concernent la VC 50 qui se situe en partie sur l'Agoût et Saint-Palais dont l'emprise se situe en partie sur le site « prairies humides du ruisseau de Grelle », habitats à enjeu majeur et sur les prairies d'Agropyre et de Rumex, habitats à enjeu assez fort.





> Patrimoine, loisirs, tourisme et paysage

Description

Le secteur qui s'étend de Soual à Castres abrite sur les communes de Saïx et Castres quatres monuments historiques inscrits associés à leur périmètre de protection de 500m : Château de Sendrone, Chartreuse de Saïx, l'Eglise de Saïx et le domaine de la Fédial (demeure de Jean Jaurès).

On relève également la présence de plusieurs bâtis remarquables non protégés parmi lesquels de nombreux pigeonniers (situés parfois au sein ou aux abords directs du fuseau), quelques croix ainsi que des châteaux dont un au sud de Soual et le château de la Serre à Cambounet-sur-le-Sor.

Les hébergements sont concentrés dans les zones où l'urbanisation est déjà bien développée au niveau de Saïx et de Castres et sont représentés par des hôtels appartenant à de grandes chaînes.

Deux bases de loisirs importantes sont présentes sur la commune de Saïx : la base de loisir du Dicosa et le complexe sportif du Lévésou. Elles proposent des activités nautiques (pêches et navigation), des randonnées pédestres et cyclo-touristique et des espaces dédiés à la pratique sportive.

Ce secteur présente un relief plus doux que le secteur précédent. Deux cours d'eau principaux le traversent : le Sor qui serpente du nord au sud au sein de la commune de Soual et l'Agoût matérialisant les limites entre les communes de Fréjeville, Castres et de la commune de Saïx. Un important affluent au Sor, le ruisseau du Bernazobre, serpente sur les communes de Cambounet-sur-le-Sor et de Soual. Accompagnant ces cours d'eau, l'ancienne gravière de Longuegineste comporte de nombreux plans d'eau qui abritent

une réserve naturelle riche et des activités de loisirs venant agrémenter le paysage de la commune.

Malgré une forte influence de l'urbanisation castraise, la trame végétale est bien présente sur ce secteur notamment au niveau de la ripisylve de l'Agoût, qui fait partie du réseau Natura 2000. Les affluents de l'Agoût ainsi que ceux du Sor et le Sor lui-même présentent également une dense ripisylve. Le réseau de haies reste présent dans les zones les plus agricoles du secteur et la zone de loisir offre, par ailleurs, un couvert végétal intéressant. Les boisements sont peu nombreux mais structurent le secteur et offrent des espaces visuels « épargnés » par l'urbanisation des communes voisines. On notera d'ailleurs que le fuseau d'étude a une emprise sur un espace boisé classé (EBC).

Le paysage est encore bien influencé par l'agriculture : les pâtures destinées à l'élevage de bovins et ovins ont une place prépondérante sur ce secteur, cependant la culture céréalière reste bien présente. La plupart des parcelles sont de petite taille, toutefois, on retrouve quelques parcelles présentant des surfaces plus importantes.

Ainsi, bien que l'agriculture reste assez ancrée dans le paysage, l'urbanisation, plus importante que sur les secteurs d'études précédents notamment à Soual, Cambounet-sur-le-Sor et de Saïx se développe en direction de Castres, le long des axes routiers qui les desservent.

Le paysage alentours offre peu d'ouvertures visuelles sur les monuments historiques, soit camouflés derrière des massifs boisés, soit en centre ville de Castres.

L'implantation des zones d'échange sur ce secteur, pourrait contribuer à articialiser le paysage. La zone d'échange de la VC 50 se situe dans le périmètre de protection de deux monuments historiques inscrits ainsi que leur périmètre de protection : la chartreuse de Saix et une partie du domaine de La Fédial.

• Conséquences brutes potentielles et mesures de réduction envisageables :

Sur ce secteur le tracé reste à distance des bâtis remarquables non protégés et des châteaux. Cependant, à l'entrée de Castres, l'infrastructure est concernée par les périmètres de protection de deux monuments historiques inscrits : la chartreuse de Saïx et le domaine de la Fédial qui nécessitera une autorisation préalable du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP).

Le projet passe également au nord de deux hôtels dont le cadre risque d'être modifié de façon conséquente.

Vis-à-vis des loisirs, le projet empiète sur l'espace investit par les bases de loisir du Lévésou et du Dicosa. On note qu'au niveau du Lévésou, le projet a une emprise directe sur un pigeonnier.

En ce qui concerne le paysage, le tracé proposé, en remblai dans sa quasi-totalité, marque de façon importante le paysage en coupant à plusieurs reprises des éléments structurants de ce secteur : ruisseau du Bernazobre, l'espace boisé classé au nord de la base de loisirs, les bases de loisir et leur plans d'eau. Par ailleurs, le tracé passe à proximité du cours de l'Agoût, venant artificialiser les rives de ce cours d'eau intégré au réseau Natura 2000. A l'entrée de Castres, la voie recoupe ce cours d'eau et crée un couloir artificiel sur une zone encore épargnée par l'urbanisation castraise.

L'infrastructure souligne la séparation entre paysage urbain à l'est et paysage à dominante rurale à l'ouest, notamment au niveau de la base de loisir du Dicosa.

Afin d'insérer au mieux le projet au sein de ce secteur, des plantations et écrans à proximité des éléments patrimoniaux naturels (Agoût) et humains (monuments et hôtels) situés à proximité permettrait de restreindre les vues de l'infrastructure. Il sera également nécessaire

de réaliser une insertion paysagère pour les bases de loisir, qui permettront de maintenir le cadre offert aujourd'hui aux visiteurs.

Une signalétique adaptée pourrait être mise en place afin de mettre en valeur les activités présentes sur le secteur. Des boisements pourraient également être créés afin de compenser la perte de surface boisée induite par le passage du projet.

>>Synthèse des effets résiduels potentiels et du coût du projet

THÉMATIQUES	CONSÉQUENCES POTENTIELLES DU PROJET	ECHANGEUR DE SOUAL EST	ECHANGEUR DE LA VC50	ECHANGEUR DE SAINT-PALAIS
Urbanisation cadre de vie	26 bâtis à acquérir potentiellement 250 personnes concernées par le dépassement du seuil de la réglementation bruit Passage à proximité de 2 ICPE de la zone industrielle de la Chartreuse Passage à proximité d'une crèche rétablissements routiers	Impact faible	Impact faible	Impact faible
Milieu physique	2,2 ha du champ d'expansion de la crue fréquente	Impact faible	Impact faible	Impact faible
Agriculture	Impact sur plusieurs exploitations : la n°19 devant être restructurée ou relocalisée, les n°12, 42 et 101 qui doivent être restructurées, les n°39 et 99 dont les bâtiments doivent être évités ou déplacés	Impact sur l'exploitation n°19 qui doit être restructurée ou relocalisée	Impact sur l'exploitation n°12	Impact sur l'exploitation n°93 dont les parcelles concernées sont en cours d'acquisition
Faune et flore	Impact sur les prairies humides de la Calarié (Trèfle maritime) Franchissement de l'Agoût (Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Salamandre tachetée, Grenouille agile, Loutre d'Europe) Franchissement du Sor et du Bernazobre (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Putois d'Europe et Genette commune) Coupure d'axes de déplacement des chiroptères Chênes abritant le Grand Capricorne Proximité de la Réserve naturelle régionale de la «Héronnière de la Crémade»	Proximité du Bernazobre (Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Putois d'Europe et Genette commune) Coupure d'axes de déplacement des chiroptères	Proximité de l'Agoût (Cordulie à corps fin, Gomphe de Graslin, Salamandre tachetée, Grenouille agile) Coupure d'axes de déplacement des chiroptères	Emprise sur les prairies humides du ruisseau de Grelle
Patrimoine, loisirs et paysage	Proximité du monument historique La Chartreuse de Saïx et du Domaine de la Fédial Proximité de 2 hôtels et de la base de loisirs de la DICOSA artificialisation accrue du paysage	Artificialisation accrue du paysage	Artificialisation accrue du paysage	Artificialisation accrue du paysage
Coût	83 M€ TTC*	-	-	-

^{*} sur la partie Castres-Soual milieu urbain, 8 M€ d'acquisitions foncières ont été effectuées ou sont en cours dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (cf infra)

Sur ce secteur, les principaux effets sont liés à la présence de bâtis plus nombreux en raison de la proximité de Castres.

Au niveau écologique, bien que le choix du fuseau ait été guidé par la volonté d'éviter des zones à enjeu majeur, le passage en secteur 5 nécessitera d'effectuer un traitement spécifique des milieux et de leur fonction de corridor écologique notamment en raison de la présence d'espèces ayant un fort intérêt patrimonial. Des mesures de réduction seront prises et pour les impacts qui seraient persistant des mesures de compensation devront être prises. Elles seront affinées lors de l'étude d'impact.

